

CONSEIL MUNICIPAL de VILLIERS-LE-SEC

L'an deux mil vingt-quatre, et le onze octobre, à 19 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni, en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la mairie de Villiers-le-Sec, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Laurence MEUNIER, Maire.

Présents : Laurence MEUNIER, Annie VERSET, Marie-France BAILLET, Guillaume GARCIA, Ludovic PICARD, Julien RIBEIRO, Philippe VATTANT, Sonia VERSET ELORRIOROZ, Anne-Claire VIARD.

Absents excusés : Sylvain ANDREOLI, Yann GIRARDOT, Christian VILLAUMIE

Absents non excusés :

Pouvoirs : Sylvain ANDREOLI à Marie-France BAILLET, Christian VILLAUMIE à Annie VERSET, Yann GIRARDOT à Laurence MEUNIER

Secrétaire de séance : Sonia VERSET-ELORRIOROZ

Nombre de Membres en exercice : 12

Nombre de Membre présents : 9

Nombre de Membres votants : 12

Inscription à l'état d'assiette

Vu les articles L211-1, L214-6, L214-10, L214-11 et L243-1 à 3 du Code forestier ;

Vu le Règlement National d'Exploitation Forestière ;

Vu les articles 14 et 15 de la Charte de la forêt communale ;

Considérant le document d'aménagement en vigueur pour la forêt communale ;

Considérant la présentation faite par l'Agent patrimonial des parcelles proposées à l'inscription ou non à l'état d'assiette 2025 ;

Après avoir délibéré, le conseil municipal sollicite l'inscription à l'état d'assiette de l'exercice 2025 :

- Parcelles dont le passage est demandé (coupes réglées)

Parcelle	Surface (ha)	Type de coupe
28	3.63	Extraction en amélioration
45	4.24	Sanitaire
46	3.93	Sanitaire
47	3.75	Sanitaire
48	2.59	Sanitaire
49.1	4.13	Sanitaire

Il décide la destination des coupes réglées et non réglées de la forêt communale inscrites à l'état d'assiette de l'exercice 2025 :

1. VENTE EN BOIS FACONNES par les soins de l'O.N.F. des parcelles :

Parcelles	Composition (à préciser si plusieurs lots prévus)	Année de mise en vente
28, 45, 46, 47, 48, 49.1	Grumes feuillus (lots selon essence et qualité)	2025-2026

2. DELIVRANCE du taillis, houppiers et petites futaies non vendues de ces coupes aux affouagistes (3).

Parcelles	Composition (à préciser si plusieurs lots prévus)	Année de vente des grumes	Année de délivrance
28, 45, 46, 47, 48, 49.1	Taillis + Houppiers	2025 - 2026	2025 - 2026

- 2.1 – Produits mis en vente :

- Chênes, frênes, érables, fruitiers, ormes, hêtres, à partir de 35 cm de diamètre
- Autres feuillus, à partir de 35 cm de diamètre

- 2.2 – Découpe des arbres mis en vente (3)

- Découpe normale à 25 cm de diamètre pour toutes les essences
- Autres coupes à 35 cm de diamètre

- 2.3 – Délai d'abattage (3)

- Délai au 15 février n+1 (clause futaie affouagère avec obligation d'abattage avant cette date)

Il sollicite la présence du Maire (ou un de ses représentants) au martelage. L'Agent patrimonial informera le Maire pour sa présence en martelage de toutes les parcelles (si volonté de présence de la commune).

Concernant les cessions de bois de chauffage, le prix du stère est fixé à 7€.

Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer tout document afférent.

Exploitation en régie

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'exploiter en régie les parcelles 35 et 36.

1) Commercialisation des bois façonnés – saison 2024-2025

Le Conseil Municipal décide de proposer des bois façonnés dans le cadre de contrat d'approvisionnement

Suite au projet de contrat d'approvisionnement entre l'Office National des Forêts et diverses entreprises, la Commune de Villiers-le-Sec accepte de mettre les produits désignés ci-dessous en vente de gré à gré la saison à venir.

2) Synthèse des volumes par modalités définies (au chapitre précédent)

Essence	Volume indicatif par typologie (m3)		
	Contrat d'approvisionnement	Vente groupée en vente par appel d'offre	Vente par appel d'offre
Hêtres, Charmes	30		
Chênes			70

3) Frais financiers

La Commune accepte que dans le cas où les produits seraient vendus en contrat d'approvisionnement ou en vente groupée, le prix de vente sera en totalité encaissé par l'Agent Comptable Secondaire de l'ONF qui reversera à chaque commune la quote-part ainsi établie, moins 1% correspondant aux frais de gestion reversés à l'ONF. Le virement à chaque propriétaire interviendra au plus tard à la fin du deuxième mois suivant l'encaissement effectif des sommes versées par l'acquéreur du lot regroupé.

Point sur la rentrée scolaire

Les effectifs sont en baisse, à l'image de la baisse au niveau départemental.

Point sur les travaux

- **Lotissement** : En raison d'une conjoncture défavorable, les parcelles ne sont pas encore vendues. Les banques ne suivent pas.
- **Voiries** : Toutes les voiries ont été réalisés sauf la rue du Couchant, en raison des conditions climatiques défavorables.
- **Salle des fêtes** : Elle sera fermée en décembre pour la réalisation de la dernière couche de vitrification du parquet.
- **Pollution de la lagune** : La Commune a obtenu gain de cause.
- **Dégâts Place du Chêne** : L'entreprise responsable a payé les dégâts.
- **Rond-point** : Les réparations obligatoires ont été réalisées. Les panneaux ont été remis et les peintures sont faites. Il ne reste que la couche de roulement que le Département doit réaliser.
- **Ecole** : Un interphone a été installé en complément du visiophone.
- **Place du chêne** : Les tables ont été provisoirement retirées, en raison de plaintes des riverains concernant des incivilités de gens de passage.

Informations diverses :

- **Demande** : Un propriétaire de bois à proximité de la forêt Communale de Villiers-le-Sec a demandé l'autorisation de sortir son bois par le territoire de Villiers-le-Sec. Madame le Maire indique qu'elle l'a contacté pour qu'il prenne rendez-vous. Le Conseil Municipal n'est pas favorable à cette demande, dans la mesure où ce propriétaire dispose d'un chemin lui appartenant.
- **Cérémonie du 11 novembre** : Madame le Maire donne lecture du programme proposé.
- **Commission des fêtes** : Madame le Maire fait le compte-rendu de la commission des fêtes
 - Bilan du 14 juillet : il est très positif.
 - Bilan du vide-greniers : ce dernier fut un succès.
 - Noël des enfants : Il est prévu le 15 décembre au Kidoopark et laser game, avec goûter sur place. Les flyers seront distribués prochainement.
 - Madame le Maire donne lecture du calendrier des festivités prévues par les associations, dont le beaujolais, prévu le vendredi 22 novembre 2024.
- **Tarifs de la salle des fêtes** : Suite à des remarques d'associations de la Commune, le Conseil mènera un débat concernant la tarification aux associations ayant leur siège social dans le village (une gratuité dans l'année et facturation des fluides).
- **Mise à disposition du stade** : Les entraînements ont débuté et un planning a été déposé.
- **Dégâts dans l'impasse de la Grande Rue** : L'assurance demande un chiffrage des potelets abimés.

- **Cession de bois de chauffage** : Suite au rendez-vous entre Madame le Maire et l'agent de l'ONF ; les flyers pour les prochaines cessions ont été établis et seront distribués dans les boîtes aux lettres de la population. Les inscriptions se dérouleront du mardi 15 octobre au mardi 5 novembre 2024 et le tirage au sort aura lieu le mercredi 13 novembre à 18h00 en mairie.
- **Bilan de la réunion du SIAE** : Ce dernier réalise actuellement des tests des bornes à incendie. A la prochaine réunion, un programme de travaux sera établi (amélioration des réseaux). Suite à une réforme par l'Agence de l'eau, les factures augmenteront dues à des taxes supplémentaires. Le SIAE communiquera pour expliquer ces augmentations.
- **Rue Riochey** : Monsieur Ludovic PICARD demande l'autorisation de couper les branches dépendant dans son champs, dans la Rue Riochey.

Villiers-Le-Sec, le 11 octobre 2024

Le Maire,



Laurence MEUNIER.